

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 juillet 2020 Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 Délibération n°D_2020_07_10_06</p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Election des délégués à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-2914 en date du 23 décembre 2003 portant création de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n°05.89 du 4 novembre 2005 portant adhésion de la commune de Contamine-Sarzin à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Contamine-Sarzin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• **DESIGNE**

- M. Georges CANICATTI

délégué titulaire à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie.

- M. Louis BUDA

délégué suppléant à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie.

La présente délibération sera notifiée au président de l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020 Et de la publication le 13 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	---

